

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2019/03/16-3

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 16/03/2019,
sous la présidence de Madame Francine Mariani-Ducray,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;

DÉCIDE :

OBJET : Convention cadre avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (2019-2021)

Cette convention-cadre vise notamment à développer une association étroite entre la Région et Sciences Po Aix qui permette de valoriser le développement d'une société de connaissance, la formation (initiale, apprentissage, professionnelle continue), la recherche, l'emploi, l'employabilité, l'insertion ainsi que l'attractivité des deux institutions.

Le public visé concerne à la fois les étudiants et les stagiaires de la formation continue de la Région, des cadres en recherche d'emploi ou en mobilité professionnelle, mais également les personnels contractuels en poste temporaire au sein du Conseil régional.

Le conseil d'administration approuve la convention cadre avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (2019-2021) telle qu'annexée à la présente délibération.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 27

Majorité des présents et représentés : 14

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 16/03/2019

Francine Mariani-Ducray
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE AFFICHAGE :



RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



**Partenariat Région Provence Alpes Côte d'Azur
Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence
Convention - cadre
2019 – 2021**

Entre

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Dont le siège est à l'Hôtel de Région, 27 place Jules Guesde, 13481 Marseille Cedex 20, représentée par son Président **Monsieur Renaud MUSELIER**, habilité à signer la présente convention par délibération du Conseil Régional n° en date du , Ci-après dénommée la Région

D'une part,

Et

L'Institut d'Etudes Politique,

L'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence, établissement public administratif d'enseignement supérieur, domicilié 25, Rue Gaston de Saporta, 13100 AIX-EN-PROVENCE, dûment représentée par son Directeur **Monsieur Rostane MEHDI**, Directeur, ci-après dénommé «**Sciences Po Aix**»,

D'autre part,

Préambule

La Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur et Sciences Po Aix, conscients de leur responsabilité sociale, partagent des valeurs communes qu'ils entendent promouvoir par la présente convention de partenariat.

Pour la Région, développer un partenariat avec Sciences Po Aix dont le niveau d'expertise et l'ouverture à l'international sont reconnus, en soutenant la formation sur des niveaux d'études élevés, l'intégration de jeunes talents, ainsi que la recherche sur les évolutions sociales et sociétales, répond à une exigence de compétence, d'exemplarité et d'excellence mais également à un enjeu fort, en tant qu'employeur public local, pour développer son efficacité et son image de marque. Par cette ouverture elle veut valoriser, reconnaître et fidéliser les talents, proposer de nouvelles trajectoires, inciter à l'engagement. La Région choisit d'investir dans le capital humain et de décliner ces valeurs et objectifs en son sein. Elle porte ainsi un projet visant à développer les compétences de ses agents pour améliorer en cascade sa performance, l'agilité individuelle, collective et globale, accompagner les changements institutionnels et se préparer pour l'avenir.

Acteur du territoire, Sciences Po Aix, établissement public d'enseignement supérieur, membre de la Conférence des Grandes Ecoles, développe une offre de formation attractive, pluridisciplinaire, largement ouverte sur l'international et fortement professionnalisante en vue de former les cadres des secteurs public et privé.

Mobilisées dans la perspective d'offrir un environnement éducatif d'excellence et développer une politique de formation initiale, en alternance et professionnelle ambitieuse et efficace, les Parties jouent la carte de l'avenir par une veille dynamique, en préparant les actifs aux évolutions permanentes.

En démocratisant l'accès à une qualification professionnelle au profit de personnes qui ne peuvent mobiliser d'autres sources de financement et leur offrant la possibilité de révéler et assoir leur talent, la Région s'engage pour maintenir un haut niveau d'employabilité de ses actifs et favoriser leur insertion professionnelle.

La Région souhaite devenir une collectivité territoriale de référence, capable d'innover en réinventant sa relation au territoire de manière, à rendre son offre de service plus efficace pour les ressources publiques, plus efficace pour la population et garantir la santé et le bien-être des habitants. Son ambition est également de construire une région exemplaire par son dynamisme, sa capacité d'ouverture et son rayonnement au sein du bassin méditerranéen ainsi qu'à l'international. Sciences Po Aix, seul Institut d'études politiques ouvert sur la Méditerranée, développe une recherche pluridisciplinaire de haut niveau axée sur les problématiques euro-méditerranéennes.

En tant que chef de file de l'innovation, de la recherche et de l'enseignement supérieur, la Région mobilise le fort potentiel universitaire de Sciences Po Aix afin d'alimenter la réflexion des différents acteurs de la Région, de contribuer à la mise en débat de ses problématiques socioéconomiques et de constituer une aide à la décision publique par la réalisation d'études universitaires et scientifiques en lien notamment avec les enjeux liés aux dynamiques démographiques, à l'économie régionale, à l'aménagement aux mobilités, en vue de renforcer

la pertinence des réponses apportées aux enjeux relevant des politiques publiques dans le cadre des compétences régionales.

Un partenariat dynamique en terme de recherche mettant en lien des professionnels de la collectivité et des universitaires, étudiants ou chercheurs, pourra aider chacune des parties à anticiper les changements et permettre à la collectivité de se préparer pour relever les défis de demain, qu'ils soient structurels ou externes.

Favorisant et fluidifiant les échanges d'expertises sur ces différents thèmes et problématiques, les Parties s'offrent ainsi de façon croisée, de nouvelles opportunités et facteurs de réussite collective et améliorent également leur potentiel d'attractivité.

Article 1 - Objet de la convention :

La présente convention cadre de partenariat a pour objet la mise en place d'une coopération entre la Région et Sciences Po Aix pour les prochaines années universitaires, de 2019 à 2021.

Elle vise notamment à développer la synergie entre la Région et Sciences Po Aix sur plusieurs dimensions :

- Valoriser le développement d'une société de la connaissance,
- Soutenir la formation sous ses différentes formes : initiale, apprentissage, professionnelle continue,
- Favoriser la recherche et la prospective sur les évolutions politiques, sociales, sociétales et économiques,
- Favoriser l'emploi, l'employabilité et l'insertion professionnelle des publics accueillis,
- Développer l'attractivité respective des deux institutions.

Article -2 Modalités de mise en œuvre du partenariat, contributions communes :

2.1. Les engagements de la Région

- **Soutien de la Région à la professionnalisation des étudiants et stagiaires de Sciences Po Aix**

La Région est présente au **Forum de l'emploi « De l'amphi à la vie active »**, journée dédiée à l'insertion professionnelle de Sciences Po Aix.

La Région participe au **forum des concours de Sciences Po Aix**.

La Région organise également une demi-journée « **visite-employeur** » lui permettant de communiquer sur sa marque employeur, sur les différentes dimensions et métiers de l'institution afin de permettre aux étudiants de mieux se projeter.

La Région s'engage à communiquer ses offres de stages étudiants, de contrat d'apprentissage ou d'emplois susceptibles d'être en lien avec les différents cursus dispensés à Sciences Po Aix afin qu'elles soient diffusées sur le site des Alumni et sur la plateforme interne d'offres de

stages. Sciences Po Aix s'engage à réaliser une sélection des candidats pour proposer les profils les plus adéquats.

La Région s'implique par ce biais dans la professionnalisation des cursus et s'engage à accueillir chaque année des étudiants en stage. Le contenu des stages pourra notamment prendre la forme de la réalisation d'études, ou d'analyses de politiques publiques.

Il pourra également s'agir d'accueillir ou d'accompagner des étudiants devant réaliser un mémoire de fin d'études sur une problématique spécifique de recherche à l'aune des enjeux des politiques régionales. Dans ce cas, la Région assurera la mise à disposition des informations et données à l'étudiant pour qu'il réalise les travaux de recherche ou d'étude, en étroite collaboration avec ses services.

- **Soutien de la Région aux formations continues proposées par Sciences Po Aix dans le cadre du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation**

Le Conseil régional apporte son soutien aux parcours de formation continue destinés aux actifs de la Région et correspondant aux priorités régionales.

- **Soutien de la Région aux programmes d'égalité des chances développés par Sciences Po Aix**

La Région favorise, par son soutien, l'égalité d'accès aux formations et aux emplois développés par Sciences Po Aix, notamment au travers du programme d'études intégrées (PEI).

La Région favorise la mixité et la diversité des publics accueillis.

Elle soutient également l'insertion de personnes en situation de handicap dans les formations et dans l'emploi.

- **Soutien de la Région au déroulement des formations par l'intermédiaire de ressources formatives.**

La Région s'engage à permettre, sous réserve de nécessité de service et dans le cadre d'une activité accessoire, à des agents régionaux, d'assurer des enseignements pour le compte de Sciences Po Aix, dans les différents types de cursus et formations préparatoires aux concours. Le partenariat vise à faciliter la mise en relation de Sciences Po Aix et d'experts ambassadeurs de la Région et s'inscrit dans une démarche de développement de la marque employeur.

Ils contribueront ainsi à développer un réseau d'échange entre les deux institutions et seront dans le cadre du cumul d'activités, rémunérés par Sciences Po Aix dans le respect des règles s'imposant à l'établissement en matière de conditions de recrutement et d'emploi de vacataires pour l'enseignement supérieur.

Ponctuellement et dans le respect des contraintes réglementaires et de service, des collaborateurs de la Région participent à **des jurys de soutenance de mémoire ou de rapport de stages.**

- **Remise de Prix Région Sud**

Afin de traduire le soutien à la formation sous ses différentes formes, de valoriser la capacité d'aller de l'avant, d'entreprendre et de soutenir l'audace, la Région remet un prix aux majors de promotion :

- du diplôme de Sciences Po Aix en formation continue
- du parcours type Expertise internationale (Mention Relations internationales) en apprentissage
- du parcours type Carrières publiques (Mention droit public)

2.2. Les engagements de Sciences Po Aix

- **Développement de cursus professionnels correspondant aux priorités régionales.**

Sciences Po Aix développe une offre de formation continue en lien avec ses ressources académiques et les priorités fixées par le Conseil régional dans le cadre du schéma régional de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation et le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation.

- **Participation de Sciences Po Aix au soutien de publics prioritaires par les ateliers employabilité**

Sciences Po Aix a créé un dispositif intitulé « atelier employabilité » à destination des jeunes en cursus et a décidé, grâce au soutien de la Région, de l'ouvrir à d'autres publics actifs de la Région, cadres en recherche d'emploi ou en mobilité professionnelle, mais également aux contractuels en poste temporaire au sein du Conseil régional.

- **Prise en charge par Sciences Po Aix d'actions visant à assurer l'égalité d'accès aux formations proposées.**

Sciences Po Aix assume les actions visant à assurer l'égalité d'accès à ses formations sélectives en particulier dans le cadre du « Programme d'études intégrées » (PEI). Enfin dans le cadre de ce partenariat sont menées des actions spécifiques afin de répondre à un besoin de mixité, de diversité, ou d'insertion de personnes en situation de handicap selon les besoins ou projets de la Région et de Sciences Po Aix.

- **Suivi de l'insertion professionnelle.**

Sciences Po Aix assure le suivi de l'insertion professionnelle à l'issue des formations suivies par les étudiants et les stagiaires de la formation continue concernés par le présent partenariat.

- **Ouverture par Sciences Po Aix de ses formations aux agents de la Région dans le cadre du Compte personnel de formation.**

Sciences Po Aix s'engage à faciliter l'accès à une offre de formation élargie et adaptée aux agents régionaux dans le cadre de la mise en œuvre, à leur initiative, de leur projet personnel d'évolution professionnelle.

Dans ce cadre, le présent partenariat vise à faciliter l'accès des collaborateurs de la Région qui s'engagent dans une démarche personnelle d'évolution professionnelle à une offre de haut niveau, le cas échéant diplômante, certifiante ou encore de préparation aux concours lorsque cette préparation aux concours est destinée à mettre en œuvre un projet d'évolution professionnelle au sens de la loi du 13 juillet 1983.

Les Parties s'entendent pour que les demandes formulées par les agents de la Région entrant dans ce cadre bénéficient des tarifs adaptés.

Il est précisé que les formations autres que personnelles, répondant à un besoin de la collectivité, notamment les formations de perfectionnement visant en l'adaptation ou le développement des compétences d'un ou plusieurs agents de la Région aux missions exercées sont expressément exclues de la présente convention.

- **Participation de Sciences Po Aix a des manifestations et évènements d'intérêt régional :**

Les Parties s'engagent à travailler et réfléchir ensemble sur des sujets d'actualité, à ouvrir leurs réseaux respectifs.

Les Parties s'engagent à réaliser, sur la durée de la convention, des conférences, séminaires de réflexion ou des tables rondes sur des thèmes et sujets définis en commun.

Ces évènements peuvent être ouverts à divers publics (étudiants, agents régionaux, actifs de la Région ...).

Sciences Po Aix met ponctuellement à disposition à titre gratuit un intervenant enseignant expert sur une thématique présentant un intérêt pour la Région.

Sciences Po Aix, sous réserve de disponibilités, met ponctuellement à disposition à titre gratuit ses salles ou amphithéâtres.

- **Développement des actions d'expertise et de recherche**

Conformément à la convention pluriannuelle de partenariat entre la Région et les universités consacrée aux fabriques de la connaissance, Sciences Po Aix s'engage à développer des actions de recherche et d'expertise dans des domaines déterminés en commun avec la Région, à favoriser la veille et la mutualisation sur la production de connaissance pour contribuer à l'adaptation et à l'évolution des politiques régionales. Le CHERPA, Centre de recherche de Sciences Po Aix, pourra accueillir et former des doctorants bénéficiant d'une Convention Industrielle de Formation par la Recherche, CIFRE (CIFRE) en partenariat avec la Région.

Au sein de ses formations, des projets d'intérêt régional pourront constituer des cas pratiques d'études pour les étudiants afin de développer leur professionnalisation et leur expertise.

Les résultats des actions réalisées par les étudiants dans le cadre du partenariat seront rendus publics après validation des contenus par la Région et Sciences Po Aix, dans le respect du cadre institutionnel et de leur politique de communication.

Article 3 - Pilotage et évaluation

Un comité de pilotage réuni au moins deux fois par an, ou sur demande expresse de l'une ou l'autre des parties, est chargé de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des actions et contributions prévues à la présente convention.

Il est composé de deux représentants de Sciences Po Aix désignés par son directeur et de deux représentants de la Région désignés par son Président.

Article 4 - Durée et modification de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa signature par les parties.

Elle est, si nécessaire, complétée par des conventions d'application spécifiques.

Toute modification de la présente fera l'objet d'un avenant

Article 5- Dénonciation et résiliation de la convention cadre

La convention cadre prend fin à son échéance ou par sa résiliation à l'initiative de l'une des parties, qui doit intervenir par lettre recommandée avec accusé de réception au moins trois mois avant sa survenance.

Article 6 : Modalités de communication et d'information du partenariat au public

Le bénéficiaire s'engage à faire état du soutien de la Région par tout moyen nécessaire ainsi qu'à apposer le logo de la Région Sud sur les supports de communication internet ou imprimés réalisés en lien avec les actions mises en place dans le cadre du partenariat.

Le bénéficiaire autorise la Région à effectuer tout enregistrement visuel ou sonore des événements organisés dans le cadre de ce partenariat et notamment la remise des prix Région Sud cités à l'article II. Il autorise également la diffusion de ces enregistrements par la Région ou par ses représentants dûment autorisés via les moyens de communication internet ou imprimés. La Région veille dans ce cadre au respect des règles relatives au droit à l'image et à la propriété intellectuelle.

Article 7. Différends

Tout différend né de l'interprétation et/ou de l'exécution du contrat donne lieu à une tentative d'accord amiable entre les parties.

A défaut d'accord amiable dans un délai de trois mois, le litige est porté par la partie la plus diligente devant le Tribunal Administratif de Marseille.

Fait à Marseille, en 2 exemplaires

Le Président du Conseil Régional
Provence Alpes Côte d'Azur
Renaud MUSELIER

Le Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques
Rostane MEHDI